

## PERMIS D'EXPLOITATION

### « *Législation Professionnelle* »

- ⇒ **Formation de 20 heures**, sur 3 jours au tarif de 590€ net de taxes.
- ⇒ **Prérequis** : Cette formation est destinée aux nouveaux exploitants ou aux exploitants ne pouvant justifier de 10 ans d'expérience professionnelle en cette qualité.
- ⇒ **Objectifs de la formation** : acquisition de connaissances sur les règles fondamentales que doit connaître un débitant de boissons, en vue de la délivrance du permis d'exploitation (art.23 Loi pour l'égalité des chances du 31 mars 2006 ; décret n°2007-911 du 15 mai 2007).
- ⇒ **Contenu de la formation**
  - les principes généraux du droit (présentation générale, responsabilité civile, droit pénal)
  - les différentes catégories de licences
  - la classification des boissons
  - les fermetures administratives
  - le commerce des boissons
  - les affichages obligatoires
  - les horaires d'ouverture et de fermeture
  - la prévention et la lutte contre l'alcoolisme ; répression de l'ivresse publique
  - la protection des mineurs
  - la revente du tabac
  - la législation sur les stupéfiants
  - la lutte contre le bruit
  - la SACEM
  - la lutte contre les discriminations
  - la vidéosurveillance
- ⇒ **Modalités pédagogiques**

Chaque thème fait l'objet d'une présentation théorique. Des cas pratiques et des jeux de rôles illustrent cette présentation.
- ⇒ **Modalités d'évaluations**

Durant la formation, le formateur effectuera des quiz afin de vérifier les acquis des stagiaires. A l'issue de la formation, un contrôle des connaissances est organisé sous la forme d'un questionnaire corrigé par le formateur.



# PROGRAMME DE FORMATION

Agrément du Ministère de l'Intérieur : NOR. INTD1715165A

## ⇒ **Nos formateurs**

L'ensemble des formateurs justifie soit d'un master II de droit, soit de l'expérience de 5 ans en relation directe avec la clientèle dans le secteur des cafés, hôtels, restaurants, discothèques ou du commerce de l'épicerie ou caviste.